

6 juin 1998, Charlevoix

Allocution à l'occasion du Congrès du Barreau du Québec

Mesdames et messieurs les Juges en Chef,

Mesdames et messieurs les Juges,

Monsieur le ministre,

Monsieur le député fédéral de Brome-Missisquoi,

Monsieur le Bâtonnier,

Chères consœurs, confrères et amis,

C'est avec une émotion toute spéciale que je me retrouve parmi mes consœurs et confrères du Barreau du Québec, ici, au Manoir Richelieu. Il y a maintenant huit ans, presque jour pour jour, nous nous étions retrouvés ensemble, au même endroit, alors que le Québec était plongé dans la tourmente politique entourant les derniers soubresauts de l'Accord du lac Meech.

À l'hiver 1990, le Barreau du Québec m'avait invité comme ministre fédéral de l'Environnement et c'est à ce titre que j'avais accepté de prononcer l'allocution d'ouverture du Congrès. Mais au début du mois de juin, c'est le député de Lac-Saint-Jean que vous avez accueilli. Vous l'avez fait chaleureusement et à bras ouverts. Je ne l'ai jamais oublié. Cette année-là, le bâtonnier sortant était Me André Gauthier. Je remarque qu'il a maintenu son engagement au sein du Barreau puisqu'il a présidé le comité sur l'avenir de la profession. J'ai pris connaissance avec intérêt de certains éléments du rapport de ce comité qui a été rendu public l'an dernier. Il dresse avec lucidité la nomenclature des problèmes posés à la profession. Par l'interrogation qu'il soulève, « De Singapour à la Malbaie, où en Sommes-nous? », votre congrès s'inscrit dans la foulée de ces travaux.

J'aimerais vous livrer certains commentaires sur les nouveaux enjeux de la pratique du droit au Québec. Le tout bien sûr, soumis en toute déférence... Le droit québécois est au cœur de notre identité. Peu importe les tendances et opinions diverses, nul n'a jamais mis en doute l'apport irremplaçable de notre code civil et de nos institutions juridiques. Au sein d'un continent de traditions juridiques anglo-saxonnes, nous avons joint, à notre système d'inspiration latine, certains principes de « common law », notamment en droit public et administratif ainsi qu'en droit commercial. Cette conjonction inédite constitue un atout, un enrichissement. Familiers avec des visions différentes du droit, et faisant montre à cet égard d'aptitudes reconnues, les avocats et avocates du Québec ne peuvent que saluer la multiplication des échanges internationaux. Je retiens plusieurs observations des missions économiques auxquelles j'ai participé.

L'une des principales, c'est que notre façon de travailler et d'établir des contacts humains s'avère notre meilleure carte de visite. Les Québécoises et les Québécois ont le don de nouer rapidement des liens de confiance. Ayant appris à respecter les différences culturelles et

éveillés que nous sommes à la diversité des mentalités, nous avons le respect des individus et des peuples. Il s'agit d'une attitude indispensable pour notre réussite, individuelle et collective. Elles sont nombreuses, les raisons qui doivent nous faire envisager avec optimisme le présent et l'avenir du Québec. Notre population, notre économie, nos rapports avec le reste du continent et du monde sont en train de changer radicalement. En fait, les Québécois d'aujourd'hui ne sont pas encore suffisamment conscients de leur force économique, de leur succès sur les marchés étrangers, pas encore assez conscients de la qualité de leurs produits et de leur capacité d'innovation. Il se trouve en effet que depuis le début des années 90, le Québec connaît une accélération fulgurante de son commerce international. Cette performance est en train de se traduire par une croissance plus soutenue, et 100000 emplois nouveaux ont été créés depuis le Sommet économique de 96.

Le pari que nous avons fait sur le libre échange a magnifiquement réussi. Depuis 1990, nous avons augmenté de plus de 100 % nos exportations dans le monde. Durant la même période, nos seules exportations aux États-Unis se sont accrues de 115 %. C'est bien simple, le Québec est l'une des nations industrialisées qui sait le mieux vendre ses produits à l'étranger : en proportion, plus que la France, que l'Angleterre, que l'Allemagne, que le Japon, que les États-Unis ou que le reste du Canada. Pensons-y un instant: 57 % de tout ce que nous produisons est destiné à l'exportation. 57 %, c'est énorme. Et on ne parle pas uniquement de pâtes et papiers ou de minerais bruts. Aujourd'hui, parmi nos quatre principales exportations, on trouve les télécommunications et l'aérospatiale. On a beaucoup parlé des problèmes de notre métropole. On n'a pas assez souligné la renaissance industrielle de Montréal qui, sous nos yeux, est en train de s'imposer comme une des capitales nord-américaines du savoir et de la technologie. Pour les sceptiques, quelques chiffres, colligés par Price Waterhouse, suffisent à faire la démonstration : Montréal est la quinzième ville nord-américaine par sa population. C'est la neuvième pour le nombre de compagnies de haute technologie. La septième pour le nombre d'emplois en technologie de l'information. La sixième pour le nombre d'emplois en biopharmaceutique. La cinquième en aérospatiale.

Et la toute première – la toute première- pour la proportion de sa population qui travaille en haute technologie. Nous aurions bien tort d'ignorer ces données qui révèlent une mutation sans précédent de notre économie. N'allons pas sous-estimer le sens profond de l'orientation internationale de nos entrepreneurs. Leur existence même et la place qu'ils ont prise dans le développement du Québec comptent parmi les conséquences les plus visibles et les plus positives de la révolution tranquille. Les Bombardier, Cascades, SNC-Lavalin, Hydro-Québec, Téléglobe et tant d'autres, qu'il s'agisse de PME ou d'entreprises déjà importantes, sont devenus le fer de lance du Québec économique nouveau: le Québec de la réussite, de l'audace, le Québec qui s'affirme et se projette à l'étranger. Quel rapport avec la profession d'avocat et le thème du congrès, me Direz-vous? La réponse, c'est que les avocats doivent s'engager dans ces voies qui leur sont tracées par la nouvelle génération d'entrepreneurs québécois. Puisque 57 % de l'économie du Québec se réalise dans l'exportation, les avocats ne sauraient laisser de côté un tel volume de clientèle.

Seulement, cela implique qu'ils acquièrent de nouvelles connaissances et élargissent leurs champs d'expertise, qu'ils apprennent plus de langues, fréquentent les forums internationaux et participent aux missions économiques. Certains l'ont compris, qui ont déjà pignon sur rue ou antenne à Londres, à Paris, à New York, en Europe de l'Est, en Asie, en Amérique latine. J'ai d'ailleurs noté la présence de confrères dans quelques missions

économiques récentes, notamment en Chine et j'espère en voir d'autres, en novembre, au Mexique, en Argentine et au Chili. Je vous ai dit que notre droit, par sa double inspiration, nous procure un avantage comparatif considérable. Notre situation linguistique, économique et culturelle fait du Québec un carrefour où se croisent l'Europe et l'Amérique du Nord.

Nos entreprises et nos travailleurs spécialisés puisent aux deux cultures et créent des produits innovateurs qui percent les marchés. Ce désir et cette capacité des Québécois et des Québécoises de se situer parmi les gagnants de l'intégration économique place la profession d'avocat devant un choix vital : se laisser porter par le mouvement ou le précéder. À mon avis, le constat est clair: s'ils veulent demeurer compétitifs, s'ils veulent demeurer, oserais-je dire, des acteurs significatifs, les avocats et les avocates doivent se hisser en amont de ce mouvement irréversible. Ils doivent prendre les devants et jouer à fond l'atout unique de leur connaissance de différents droits pour étendre leur pratique à l'étranger, multiplier les alliances, apprivoiser les législations étrangères. J'insiste sur le fait que ce plaidoyer ne s'adresse pas uniquement aux avocats et avocates pratiquant dans les grands centres. À la grandeur du Québec, les PME exportent des produits de plus en plus sophistiqués et au potentiel de développement élevé.

Chaque région, chaque centre devrait pouvoir compter sur les services de juristes à la fine pointe des connaissances, des règles légales qui gouvernent l'exportation et des façons de faire qui, bien sûr, se sont intégrées aux réseaux qui comptent. Je dirais même que l'entreprise régionale qui exporte n'a pas seulement besoin de trouver près d'elle un avocat versé en ces matières: j'insisterais sur le fait que les avocats eux-mêmes, dans leur rôle de conseillers, doivent inciter leurs clients à l'exportation et se trouver en mesure de leur dire comment s'y prendre. Cette ouverture internationale est d'autant plus importante que j'ai noté, dans le rapport sur l'avenir de la profession, une vive préoccupation à l'égard de la situation d'emploi des jeunes diplômés. Le nombre d'avocats et d'avocates qui entrent dans la profession a augmenté considérablement. Tout près de 800 nouveaux membres s'inscrivent chaque année au tableau de l'Ordre. Nous étions 2 600 en 1964, lors de mon admission au Barreau. Nous sommes actuellement tout près de 18 000 membres.

Le rythme élevé de cette croissance pose un sérieux problème d'absorption par le marché. D'où la nécessité d'investir en force le nouveau créneau d'activités ouvert par l'internationalisation de l'entreprise québécoise. Au-delà de ces perspectives de pratique nouvelle qui s'offrent ainsi à moyen terme, le sort des jeunes diplômés en droit nous interpelle de façon plus immédiate. En fait, ce problème est l'un des enjeux les plus lourds de l'avenir de la profession. Au reste, les difficultés d'intégration des jeunes au marché de l'emploi ne se confinent pas au seul secteur des avocats et avocates. C'est un problème vécu par trop de jeunes, dans trop de secteurs d'activités. Le gouvernement du Québec est à finaliser un plan d'action-jeunesse, afin de compléter les mesures déjà mises en œuvre pour les jeunes. Et, s'agissant plus particulièrement de la profession juridique, le ministère de la Justice a déjà lancé le programme « Stage aux nouveaux diplômés ». Il vise à développer l'employabilité de stagiaires dans un véritable contexte de travail. Nous voulons soutenir l'acquisition et le développement, par le stagiaire, de connaissances et d'habiletés particulières à la pratique. Voilà qui devrait faciliter leur accès à l'emploi dans le secteur privé ou public.

Depuis quelques semaines donc, près de 50 diplômés en droit travaillent au ministère de la Justice. Il s'agit d'une indication que nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés. Nous voici dorénavant confrontés, non seulement en droit, mais partout autour de nous, au changement continu. À l'heure, je dirais, à la seconde, des communications instantanées, les champs de pratique se modifient rapidement, certains s'ouvrent, d'autres se rétrécissent, voire disparaissent. Parce qu'ils vivent en symbiose avec la réalité économique, sociale et technologique, les avocats et avocates doivent demeurer à l'affût. Ils doivent innover pour progresser.

Le ministre de la Justice, Me Serge Ménard, vous a annoncé jeudi la formation d'un comité de révision de la procédure civile, composé d'éminents juristes. Il vous a aussi fait part de la relance d'un véritable Institut québécois de réforme du droit, et de son intention d'accélérer le développement de mécanismes alternatifs de résolution des litiges. Par ces mesures, vous l'aurez compris, nous cherchons à améliorer notre efficacité, tout en maintenant notre droit à la fine pointe des évolutions. La nécessité d'apporter des modifications à certains comportements, vieux parfois de 20 ou 30 ans, obligera à des efforts soutenus et, disons-le, à une certaine forme d'humilité. Les clients que vous représentez ou que vous conseillez ont modifié leurs exigences. Ils ne veulent plus courir d'un bureau à l'autre, d'un professionnel à l'autre. Le partenariat avec d'autres professionnels, loin de soulever des appréhensions, doit être perçu comme un moyen de rendre un meilleur service au client. Cette obligation de flexibilité et de mouvement n'est pas seulement l'affaire des avocats à titre individuel. C'est aussi la responsabilité du Barreau et de la profession tout entière. Pour cette raison, j'aimerais vous assurer de ma collaboration et de celle du ministre de la Justice. Tous ces termes: efforts, changements, ouverture m'amènent à vous dire quelques mots sur le Québec. Les trois dernières années n'ont pas toujours été faciles et vous tous, ici présents, comme toutes les Québécoises et tous les Québécois, avez participé à la démarche de relance économique et sociale, de même que de redressement des finances publiques.

Certains secteurs d'activités ont été particulièrement appelés à contribuer, parce que l'exercice avait trop tardé. Mais le dernier budget, les résultats économiques encourageants, l'injection de fonds rendue possible dans le système de santé, nous permettent, non seulement d'entrevoir la lumière au bout du tunnel, mais de sortir enfin de ce passage difficile. Nous commençons à récolter les fruits de nos efforts et à envisager nos premiers états financiers positifs depuis presque 25 ans. Nous ne pataugerons plus dans les déficits et les emprunts. Nous sommes en train de rétablir notre liberté de faire des choix collectifs et d'y consacrer nos propres ressources. Cela amènera des débats autrement plus intéressants: que faire de nos surplus, quelles priorités retenir? Et ces décisions ne pourront pas être prises en vase clos. Il va falloir en discuter tous ensemble. Difficile, oui ! mais cela en valait, en vaut la peine. Peu importe nos opinions politiques, quelle que soit notre vision de l'avenir du Québec, ce que nous avons réussi, nous l'avons fait ensemble comme Québécoises et Québécois.

En 1990, j'avais dit devant vous que rien ne pourrait nous arrêter si nous le voulions, si nous le faisons ensemble. Huit ans plus tard, grâce aux efforts que nous avons consentis et au succès que nous sommes en voie d'obtenir, nous en avons fait à tout le moins, un solide commencement de preuve...

Merci !